

NUMÉRO : 2025-134
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant les festivités de l'anniversaire du grand ensemble,

Considérant la part des femmes dans le peuplement de cet ensemble architectural,

Considérant la volonté de la ville de Sarcelles de mettre en lumière la voix des femmes de toutes les communautés qui ont accompagné le développement de la ville,

Considérant la qualité de l'ensemble artistique « Les Horizons déployés » et le travail partenarial proposé avec le comité de femmes citoyennes de Sarcelles,

Décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager les frais dédiés à la composition du programme artistique.

Article 2 : dit que la somme de 7000 € sera imputée au budget de la commune.

Fait à Sarcelles, le 26 juin 2025

Le Maire
Patrick HADDAD

